



Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie

Communiqué de Presse paru le 15 janvier 2010

DIRECTOIRE DE L'UMIH MAINTENU LE 19 JANVIER

Le référé de Madame Christine Pujol visant à interdire la tenue du Directoire du 19 janvier 2010 a été rejeté par le juge des référés du TGI de Paris, aux motifs qu'elle ne pouvait agir ni en tant que représentante de l'UMIH, ni à titre personnel en tant que personne physique.

Ainsi, la tenue du Directoire le 19 janvier 2010 est légitimée par cette décision. Il se réunira comme prévu à cette date, à